



**Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2023
à 20h00, à la salle de spectacles de Saint-Aubin-Sauges**

Ordre du jour :

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 14 novembre 2022.
3. Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022.
4. Correspondance.
5. Nomination d'un membre à la commission des finances en remplacement de M. Gregory Huguelet-Meystre, démissionnaire.
6. Nomination d'un membre à la commission de l'aménagement du territoire et des transports en remplacement de M. Gregory Huguelet-Meystre, démissionnaire.
7. Nomination d'un membre à la commission des relations publiques en remplacement de Mme Laurence Donzé, démissionnaire.
8. Nomination d'un membre à l'association du Kallo (local des jeunes à Bevaix) en remplacement de Mme Laurence Donzé, démissionnaire.
9. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de la planification financière 2023-2026.
10. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif au cautionnement de La Rouvraie pour un montant de CHF 300'000.-.
11. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 200'000.- pour la rénovation et l'isolation du Cercle de la Voile (CVB) à Saint-Aubin-Sauges.
12. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 90'000.- pour la mise en place d'un projet de compteurs à distance sur le réseau d'eau.
13. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la consolidation des mesures provisoires pour optimiser les places d'accueil pour les structures parascolaires de La Grande Béroche.
14. Informations du Conseil communal.
15. Résolutions, interpellations et questions écrites.

Mme A. Hessler-Wyser, présidente, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à chacun·e. Elle réitère sa demande de bien vouloir attendre le micro et s'annoncer avant les prises de parole pour faciliter la prise du procès-verbal.

1. Appel nominal

M. J. Fehlbaum procède à l'appel, lequel confirme la présence des membres du Conseil général en tenant compte des personnes excusées et des suppléant·e·s mentionné·e·s ci-dessous.

Excusé·e·s :

M. Jean-Daniel Alfter, excusé, remplacé par M. Pierre-Alain Clerc
Mme Sandra Tazzer, excusée, remplacée par M. Mario Morciano
M. Yann Steiner, excusé, remplacé par M. Laurent Francey
M. Thierry Rothen, excusé, remplacé par M. Domenico Camarda
M. Patrick Ginggen, excusé, remplacé par M. Claudio Reynaud.

Présent·e·s : 41 présent·e·s, 40 votant·e·s, la majorité est à 21 voix.

M. G. Pierrehumbert remplace M. Y. Steiner en qualité de questeur.

Mme A. Hessler-Wyser demande si une modification de l'ordre du jour est souhaitée.

Aucune demande de modification n'est proposée.

2. Procès-verbal de la séance du 14 novembre 2022

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

3. Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

4. Correspondance

Mme A. Hessler-Wyser : « *Nous avons reçu une correspondance de la part de M. Antoine Baur et Mme Françoise Chevalley à propos du chantier de la Caramèle à Sauges. Les voisins de ce chantier ont manifesté à plusieurs reprises leurs inquiétudes concernant les écoulements et de possibles résurgences d'eau, ils ont eu quelques échanges avec les services communaux et cantonaux mais restent avec des questions sans réponse. Ils nous ont adressé dans un premier temps des copies d'échanges d'e-mails, puis, ce matin, une lettre adressée directement au Conseil général. Cependant, celle-ci étant longue et technique, je ne vais pas la lire ici ce soir, mais je la tiens à votre disposition, ici, si vous souhaitez en prendre connaissance à la fin de la séance. Les conseillers communaux en charge du dossier reprendront rapidement contact avec M. Baur et Mme Chevalley et fourniront, probablement, une petite information à ce sujet en fin de séance. Je n'ai pas reçu d'autres correspondances, nous pouvons donc passer au point 5. »*

5. Nomination d'un membre à la commission des finances en remplacement de M. Gregory Huguelet-Meystre, démissionnaire

M. S. Lutz, au nom du groupe PLR, propose M. Mario Morciano, qui est applaudi par l'assemblée.

6. Nomination d'un membre à la commission de l'aménagement du territoire et des transports en remplacement de M. Gregory Huguelet-Meystre, démissionnaire

M. S. Lutz, au nom du groupe PLR, propose M. Daniel Bubanec, qui est applaudi par l'assemblée.

7. Nomination d'un membre à la commission des relations publiques en remplacement de Mme Laurence Donzé, démissionnaire

M. F. Nussbaum, au nom du Groupement, propose M. Claudio Reynaud, qui est applaudi par l'assemblée.

8. Nomination d'un membre à l'association du Kallo (local des jeunes à Bevaix) en remplacement de Mme Laurence Donzé, démissionnaire

M. F. Nussbaum, au nom du Groupement, propose M. Claudio Reynaud, qui est applaudi par l'assemblée.

9. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de la planification financière 2023-2026

M. Th. Pittet : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, je vais parler assez fort, je crois ; cette présentation de la planification financière des tâches ne suscite aucune prise de position de votre part, j'entends par là, aucun vote d'accepter ou non cette planification. Il s'agit d'un objet légal, il nous est imposé par le MCH2 et la LFinEC, cette planification doit être présentée chaque année lors de la séance du budget. Elle avait été préparée pour le mois de décembre, elle était disponible dans les documents, mais suite aux modifications qui ont été apportées au budget, votre autorité a souhaité que cette planification financière soit adaptée en tenant compte des différentes modifications. C'est ce qui a été fait, vous l'aurez constaté, autant sur la partie fonctionnelle des budgets ou des prochains budgets, mais également sur la partie de l'investissement et, notamment, vous aviez demandé que l'on limite les investissements de 2023 à CHF 15 millions plutôt que les CHF 25 millions qui étaient prévus et qui vous ont été présentés. Ces modifications ont été intégrées, on a pris également tous les chiffres à notre disposition ce début d'année, des chiffres améliorés, consolidés plutôt, par des informations reçues des différents syndicats ou du Canton. Donc voilà, le travail a été fait de sorte qu'il soit le plus à jour possible, avec les dernières connaissances et j'espère qu'il constituera pour chacun d'entre vous un outil aussi qui permet de se projeter dans les quatre années qui viennent, tout en vous rappelant qu'évidemment, d'une année à l'autre, certains éléments peuvent changer légèrement, voire de manière importante, ce qui fait que chaque année, il faut remettre à jour cette planification pour les quatre années suivantes. Voilà, nous nous tenons à votre disposition en cas de questions. Merci pour votre attention. »

M. J. Fehlbaum : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, au nom du groupe PLR et plus spécifiquement en mon nom propre, je remercie le Conseil communal pour sa révision du plan des investissements de cette planification financière quadriennale. En effet, la nouvelle mouture nous semble non seulement plus réaliste du point de vue de la disponibilité des forces de travail pour assurer lesdits investissements, tant au niveau des services communaux que des entreprises, mais également elle nous permettra probablement d'éviter une croissance trop forte de notre endettement. Merci de votre attention. »

M. D. Camarda : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le parti Socialiste remercie le Conseil communal, notamment le dicastère des finances de Monsieur Pittet, pour la mise à jour des différents points et chiffres impactés par les décisions votées lors du dernier Conseil général (points d'impôt et points aux budgets) afin de nous présenter, ce soir, cette planification financière 23-26 sous une forme définitive. Cela dit, celle-ci mérite quelques remarques, alertes et une proposition de réalisation à nos conseillers communaux en charge. Il nous est, force de constater, que notre capacité d'investissement diminue fortement dans cette projection. De même, les crédits annuels votés régulièrement depuis des années n'ont pas été pris en considération afin d'y être intégrés. Ensuite, une attention particulière est demandée par toutes et tous ici présents ce soir sur les comptes 2023 qui s'avèrent être bénéficiaires d'une plus-value grâce à une entrée unique : la dissolution de Sitebco. Une opération extraordinaire, un « one shot » impactant directement nos comptes 2023. Donc voici, j'ai terminé pour les remarques et alertes évaluées importantes sur ce point de l'ordre du jour. Il me reste, en tant que porte-parole du groupe Socialiste, la proposition de réflexion à nos conseillers communaux. Il est prévu, en 2023, une réévaluation du patrimoine financier de notre commune qui se devra d'être prise en considération dans les comptes de cette année. Cela provoquera vraisemblablement un bénéfice complètement artificiel. Ainsi, ne serait-il pas préférable de réussir à obtenir une dérogation permettant que cette obligation soit réalisée en 2024 ? Cela nous paraît être un avantage permettant de lisser les comptes à venir et influencer également certains compteurs, auxquels nous sommes soumis. Merci pour votre attention. »

10. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif au cautionnement de La Rouvraie pour un montant de CHF 300'000.-

M. Th. Pittet : « Madame la présidente, Mesdames Messieurs, encore moi, probablement la dernière fois dépendant des discussions. La Rouvraie a effectivement sollicité la Commune pour une demande de cautionnement, vous l'avez vu dans le rapport, à hauteur de CHF 300'000.-, qui permet de rassurer peut-être la Banque Cantonale Neuchâteloise pour la partie de l'emprunt hypothécaire qui leur est demandé. Je dis rassurer en fait peut-être que c'est une prise de température pour cette banque de savoir si la Commune est derrière cette association, ou pas ; en tous les cas, le montant qui est proposé de CHF 300'000.-, vous l'avez lu dans le rapport, c'est un cautionnement qui n'engage la commune qu'en cas de problème financier de La Rouvraie, mais avec derrière des biens qui sont bel et bien existants, donc quelque part une assurance de ne pas trop risquer quand même. Les cautionnements sont définis dans le MCH2 avec un montant, enfin un taux de 0.5%, qui est à la faveur du garant, donc de la commune, qui représenterait, sur CHF 300'000.-, un montant de CHF 1'500.- par année. Je pense qu'il est important ici de clarifier quelques éléments, j'ai eu l'occasion d'entendre quelques échos, voire de discuter avec certains d'entre vous par rapport à La Rouvraie, est-ce que ça fonctionne bien ? Et puis comment ça se fait ? Est-ce que Monsieur Pittet est juge et partie puisqu'il est dans le comité ? etc. Peut-être juste pour revenir un petit peu sur un historique à court terme, il y a beaucoup plus de gens maintenant, La Rouvraie, par son directeur, s'est approchée de la Commune pour savoir si la Commune était prête à s'impliquer, notamment dans le comité, comité qui se voyait un petit peu à l'abandon de participants et, à cette période-là, Monsieur Béguin et moi-même avons accepté d'être membres de ce comité de La Rouvraie notamment pour donner une impulsion et pour permettre, sur certains aspects financiers, un soutien particulier. Après ces deux années et quelques, j'ai quitté le comité le 23 janvier de cette année, donc je crois que mon nom est encore marqué sur le site de La Rouvraie dans les membres du comité, mais sachez que ce n'est plus actuel. Alexandre Béguin y est quant à lui toujours en tant que personne, comme n'importe qui d'entre nous ou dans la population qui s'intéresse à La Rouvraie peut postuler pour un tel poste. Ce que j'aimerais encore préciser ici c'est que La Rouvraie ne gracie pas ses membres, notamment des membres du comité, de royalties, de défraiements particuliers pour la participation. C'est une association comme on en a beaucoup sur le territoire communal qui a pour but de faire vivre le site de La Rouvraie pour, d'une part des colonies de vacances et camps d'enfants, que ce soit organisé et géré par La Rouvraie ou des classes d'école de La Chaux-de-Fonds, de Bienne, voire de plus loin en Suisse allemande, et puis évidemment à côté de ça, il y a une partie qui est un peu plus pécuniaire, j'ai envie de dire, c'est ce qui permet d'avoir des coûts intéressants pour les activités des enfants, c'est que voilà, on peut à La Rouvraie faire un anniversaire, un mariage, organiser un séminaire d'entreprise,

évidemment qui coûte quelque chose mais qui permet de faire fonctionner l'association. C'est une association qui ne fait pas de bénéfices pour elle-même, les bénéfices sont utilisés pour faire vivre l'association ou entretenir des bâtiments, etc. Voilà, je me fais un petit peu le porte-parole et le défenseur parce que je pensais que c'était important d'éclaircir ces éléments au vu de ce que j'ai entendu se discuter et je me tiens évidemment à votre disposition pour compléter mes propos et éventuellement le rapport si ça devait être nécessaire. Merci pour votre attention. »

M. J. Panes : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, l'association La Rouvraie souhaite remplacer la tente de festival par une salle polyvalente en bois pour un coût total de CHF 1,4 million. Ce montant sera financé, entre autres, par un crédit bancaire de notre banque cantonale à hauteur de CHF 600'000.-. Pour la banque, il est important que la Commune montre son soutien et s'engage aussi, plus pour un aspect symbolique que de garantie, mais elle demande que nous cautionnons la moitié, soit CHF 300'000.-. Considérant le site emblématique de La Rouvraie et le rayonnement que cette institution apporte à notre commune, le groupe PLR s'est prononcé unanimement en faveur du cautionnement demandé et il espère que vous allez faire la même chose. Merci de votre attention. »

Mme M. Petitpierre : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le Groupement de La Grande Béroche a étudié avec intérêt ce rapport relatif au cautionnement de La Rouvraie. Il en a découlé la chose suivante : accepter cette demande sera profitable et est de l'ordre de l'intérêt public, de plus les risques pris par ce cautionnement semblent être moindres. C'est pourquoi il acceptera cette demande et remercie le Conseil communal pour son rapport. »

M. J. Reift : « Madame la présidente, chère-s collègues, le point 10 de l'ordre du jour est un simple cautionnement en faveur d'une institution bien connue de notre région et même au-delà ! Cela ne devrait être qu'une simple formalité. Malheureusement, le projet est mal présenté, la demande n'est pas claire. Le financement ? Une simple alignée de chiffres, aucune explication. Pourquoi la BCN demande un cautionnement sur un objet immobilier neuf ? Où en est le crowdfunding ? Quelles sont les conditions du prêt NECO ? Pas de plan ? Alors dans un souci constructif, on cherche des réponses via le net, les brochures et on remarque que les écoles de Neuchâtel obtiennent des tarifs préférentiels, mais pas La Grande Béroche ! Pourquoi ? À qui appartient ce bien finalement, à la commune de Neuchâtel ? Où ? Qui le dirige, comment fonctionne-t-il ? Et voilà que tout d'un coup, on a des doutes ! Mais est-ce que cette construction pourrait aussi profiter aux habitants de notre commune ? Il faut alors prendre le téléphone, appeler M. Gambarini, directeur de La Rouvraie, et aller à la pêche aux informations. Comprendre que le tarif pour la Ville de Neuchâtel vient du fait d'un subventionnement que la commune offre pour les colonies d'enfants. Tiens, en passant, voilà une idée pour notre commune qui a des moyens financiers qui sont très bons. Apprendre qu'en fin de compte le cautionnement pourrait couvrir un prêt de CHF 1'100'00.- auprès de la BCN, pas seulement les CHF 600'000.-, que le crowdfunding a pris du retard, je tairai ici la raison donnée, mais qu'il sera lancé ces prochains jours. Apprendre que le prêt NECO pourrait être pour 20 ans à 0%, décision finale qui appartient au Canton qui devrait le valider le 8 mars. Que l'association a racheté en 2018 la part de copropriété de la Ville de Neuchâtel. Que derrière cette construction, il y a une vraie vision entrepreneuriale, et que si l'on veut continuer d'autofinancer le lieu, il faut continuer de le développer, car le bénéfice commercial va pour l'association. Apprendre que le chiffre d'affaires a presque été multiplié par trois depuis l'arrivée de la direction actuelle et que le plan prévoit de le multiplier par quatre d'ici 2024 pour atteindre CHF 2 millions. Que l'association demande depuis longtemps une présence de la commune de La Grande Béroche pour continuer ensemble son développement, ce qui pourrait rendre notre région plus attractive pour certaines activités, et le lieu devenir pérenne. Bref, on voit qu'on nous a présenté un bricolage sur un vrai projet, vital pour La Rouvraie et très intéressant pour notre commune. Malgré tout cela, le groupe veut aller de l'avant et n'est pas opposé à ce cautionnement mais laisse libre choix à chacun et chacune de voter. À titre personnel, je soutiendrai ce cautionnement car le projet est impératif pour maintenir un outil de travail compétitif ! »

M. A. Peco : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts remercie le Conseil communal pour son appui au développement d'infrastructures événementielles

locales. Le cautionnement sera accepté par le groupe des Verts selon la demande et je vous remercie pour votre attention. »

M. D. Camarda : « J'ai une question au sujet du suivi des comptes de cette association de La Rouvraie. A-t-il été prévu par le Conseil communal que les comptes annuels soient remis ? »

M. Th. Pittet : « Les comptes de La Rouvraie sont présentés chaque année à l'assemblée générale. N'importe qui ici, ou membres de la commune, du législatif ou de l'exécutif peut être membre de La Rouvraie, il n'y a pas d'exclusion donc c'est une association qui est ouverte ; si jamais, il y a encore un avantage complémentaire, c'est qu'il n'y a pas de cotisation des membres qui participent à l'assemblée générale, la cotisation des membres se fait par le club des amis. Pour ceux qui le connaissent, il y a plusieurs personnes physiques ou morales qui font partie de ce club des amis et qui cotisent pour le fonctionnement. Nous n'avons à ce jour pas demandé, je me tourne aussi vers mon collègue Monsieur Assumani, de recevoir officiellement les comptes de La Rouvraie, mais c'est quelque chose qui est tout à fait transparent, donc on pourrait effectivement avoir cette vision par souci en matière de transparence de cette association. »

M. H. Assumani : « Pour compléter ce que vient de dire mon collègue, les comptes de La Rouvraie cette année on les a reçus parce qu'ils nous ont demandé une subvention extraordinaire et on a reçu les comptes cette année, on a les chiffres. »

M. J. Panes : « Sans exiger une systématique de transmission des comptes, on peut compter sur la loi qui oblige le créancier, en l'occurrence la BCN, à avertir directement la caution en cas de problème du débiteur. »

M. J. Fehlbaum donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif au cautionnement de La Rouvraie pour un montant de CHF 300'000.- est accepté à l'unanimité.**

11. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 200'000.- pour la rénovation et l'isolation du Cercle de la Voile (CVB) à Saint-Aubin-Sauges

M. T. Egger « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, un petit rappel notamment de ce qui est contenu au sein du rapport : donc le Cercle de la Voile, pour ceux qui le connaissent, jouit d'une situation assez exceptionnelle, vous voyez les photos qui sont présentes au sein du rapport. Actuellement, ce bâtiment a été construit en 89, clairement, énergétiquement parlant, il ne correspond plus du tout à la norme, dans la mesure où il n'est pratiquement pas isolé en toiture, et puis notamment chauffé au chauffage électrique, je vous rappelle que d'ici 2030, on a l'interdiction de chauffer les bâtiments à l'électricité. Effectivement, la majeure partie des CHF 200'000.-, donc la grosse partie est prévue notamment pour la toiture, l'isolation mais également pour la mise en place de panneaux solaires photovoltaïques. Je vous rappelle que tout le pan qui est situé côté Sud-Ouest est entièrement équipé de panneaux solaires. Et puis l'autre partie également, c'est au niveau des fenêtres, pour ceux qui connaissent le bâtiment, il est entièrement vitré sur la partie Nord et sur la partie Sud et puis à ce niveau-là, ça a notamment été présenté à la commission technique, dont je laisserai la parole après coup. Sinon, ce qui a été passablement discuté à ce niveau-là, ça concerne finalement l'investissement total prévu, à savoir les CHF 200'000.-, vous avez compris qu'il y a passablement de divers et imprévus, le but ce n'est pas d'atteindre CHF 200'000.-, le but c'est de faire des travaux qui correspondent à l'état de la technique, de faire en une seule fois ces travaux, si ça coûte moins de CHF 200'000.-, tant mieux ! L'aspect principal qui a été discuté c'est notamment la convention qui lie le Cercle de la Voile avec la commune. Donc pour rappel, ce bâtiment, qui était un bâtiment du patrimoine financier, a été transféré dans le patrimoine administratif, ce qui nous permet ce soir de faire un investissement. S'il avait fallu passer par le patrimoine financier, la LFinEc ne nous autorise pas à faire un investissement sur le

patrimoine financier. On a dû passer par d'autres manivelles financières, dont vous avez accepté finalement la constitution d'un fonds, qui permettra notamment de faire les travaux sur la rue de Neuchâtel 42, cela date de la fin de l'année passée. Pour revenir à la convention, celle-ci lie le CVB à la commune. Actuellement, ce qui a été mis en place c'est que le CVB finalement gère et encaisse la partie locative. Donc ça, effectivement, ça a été âprement discuté notamment en commission technique. Le but au niveau de l'exécutif, ce qu'on fera, c'est qu'on va réaffirmer et refaire cette convention dans la mesure où on va reprendre en interne la gestion de ces locations, sous-entendu les locations qui seront perçues, elles seront perçues par la commune et non plus par le Cercle de la Voile. Je vous rappellerai juste que le but du Cercle de la Voile c'est quand même de mettre des habitants et habitantes de notre commune sur l'eau. D'où finalement l'intérêt d'un patrimoine administratif et puis finalement que ce Cercle de la Voile, financièrement parlant, est à l'équilibre. Raison pour laquelle finalement on a opté, nous au niveau de l'exécutif, pour une baisse du tarif de location. On ne le fait pas parce qu'on a envie, on le fait parce qu'on nous présente des chiffres clairs et précis et, sur la base de ces chiffres, on ne pouvait tout bonnement pas leur faire payer plus, sous peine qu'ils nous demandent une subvention supplémentaire, donc finalement ça en revenait au même. Raison pour laquelle effectivement on a petit à petit baissé le prix de cette location. Pour rappel, le prix de location sur Saint-Aubin-Sauges était à l'époque de CHF 9'000.- et le dernier chiffre, qui est encore plus bas que celui annoncé en commission technique, la location s'élève à CHF 1'500.- pour être clairs. Mais on l'a fait, encore une fois, sur la base des comptes qu'on nous a remis. Voilà, à disposition en cas de questions. Merci. »

Mme C. Muster : *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance en date du 23 janvier 2023, le projet pour la rénovation a été présenté à la commission technique par son conseiller communal en charge du dossier. Ce dernier a permis de répondre aux nombreuses questions des commissaires et ils l'en remercient. La commission technique a donné un préavis favorable à l'unanimité à cette demande. »*

M. F. Nussbaum : *« Madame la présidente, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames, Messieurs, avec un peu plus de 10 km de Littoral sur le lac de Neuchâtel, notre commune peut s'enorgueillir de disposer de deux clubs nautiques qui proposent à la population de nombreuses activités sportives, des régates qui animent nos ports et les initiations aux sports nautiques pour les jeunes. C'est donc une richesse pour nous, commune, tant pour l'offre à la population, que pour l'attrait touristique. Faisant suite à la construction du port de Saint-Aubin-Sauges, le club house CVB a été construit il y a 35 ans sur l'ancienne structure en béton où se pratiquaient les essais de moteurs de bateaux. Cette structure, qui se trouvait dès lors sur la terre ferme, devenait l'endroit idéal pour un local et le développement du CVB. En ces temps-là, on ne parlait pas beaucoup d'économie d'énergie, d'isolation, ni du prix de l'électricité, mais plutôt des loisirs nombreux que nous offrait le nouveau port. La mise aux normes plus écologiques et moins énergivores de cet endroit nous paraît non seulement utile mais nécessaire, surtout si nous l'inscrivons déjà dans la perspective des futurs projets de l'aménagement de l'espace public du port de Saint-Aubin-Sauges, qui devrait voir le terrain de football déménager En Seraize dans ce futur projet de plan. Lors de la séance de préparation de ce Conseil général, les membres du Groupement ont relevé deux points suivants :*

- *point 1 : le bâtiment abritant le Cercle de la Voile, étant propriété de la commune, devrait plutôt faire partie du patrimoine financier que des bâtiments du patrimoine administratif ;*
- *point 2 : concernant les conditions de réadaptation de la convention liant la commune et le CVB, le Groupement souhaite que cette adaptation soit étudiée, autant que faire se peut, en revisitant et en s'inspirant des autres conventions signées entre la commune et les sociétés locales afin d'assurer une plus grande cohérence entre elles et ainsi offrir un cadre mis à jour pour le futur.*

Le Groupement acceptera l'arrêté à l'unanimité et adresse ses remerciements à celles et ceux qui ont travaillé sur ce projet. Merci de votre attention. »

Mme Ch. Wermeille : *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts a pris connaissance du rapport sur la rénovation et l'isolation du bâtiment du Cercle de la Voile et il en remercie le Conseil communal. Il salue les travaux de rénovation des bâtiments communaux qui permettent des économies d'énergie importantes tout en augmentant le*

confort des usagers. Comme le demande la commission financière et comme vient de le relever le conseiller communal, nous accepterons ce crédit à l'unanimité avec comme condition une adaptation de la convention liant la commune au Cercle de la Voile de façon à ce que la commune reprenne la gestion et donc la facturation de la salle du 1^{er} étage. De plus, nous demandons au Conseil communal d'étudier et de prévoir des mesures efficaces afin d'éviter que les oiseaux rentrent en collision avec les grandes surfaces vitrées présentes sur ce bâtiment. Merci pour votre attention. »

M. L. Affolter : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, nous remercions le Conseil communal pour cette proposition visant à la rénovation du club house qui est un lieu de loisirs et de détente apprécié par les membres et leurs invités au CVB. Local possiblement louable pour tous, actuellement du mois d'octobre à avril. Comme relevé par la commission, nous soutenons la reprise par notre commune de la gestion et des bénéfices des locations, ainsi que de la nécessité d'une révision de la convention pour arrêter un loyer en adéquation à l'investissement consenti de CHF 200'000.-, pour un usage exclusif de cinq mois par an. Avec possiblement, en contrepartie, une subvention répondant aux critères auxquels sont astreintes toutes les sociétés locales, tels que ceux pour encourager les activités sportives des plus jeunes et le droit de regard de notre commune sur leur bilan financier annuel. Notre groupe soutiendra cette demande de crédit. Nous vous remercions pour la rédaction du rapport. »

M. J. Fehlbaum : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le groupe PLR approuvera dans sa très grande majorité le crédit demandé, qui traduit légitimement la volonté de répondre aux enjeux de la transition énergétique et la responsabilité de chaque propriétaire foncier d'assainir autant que faire se peut son parc immobilier. Nous nous plaignons à rappeler ici que les collectivités publiques sont censées répondre à un devoir légal et éthique d'exemplarité. Certains d'entre nous par contre étaient sceptiques quant à la rentabilité de cette opération, les seules économies d'énergie ne pouvant décemment justifier à elles seules cette importante rénovation. Nous sommes heureux de lire et d'entendre que la convention qui lie le propriétaire que nous sommes tous aux utilisateurs est en renégociation, et espérons que le rendement du bâtiment s'en trouvera quelque peu amélioré. Les rendements bruts moyens annuels attendus par la plupart des investisseurs immobiliers, pour l'habitat, tournent souvent autour de 5%. Ces dernières années, le renchérissement du coût de la construction tend à faire baisser ce pourcentage vers 4%. Mais ici on se trouve dans un cas où le loyer actuel de ce bâtiment à utilisation sporadique correspond à un rendement de l'ordre de 0.8% et la collectivité va investir un montant équivalent à la valeur au bilan du bâtiment actuel. La majorité de notre groupe accorde donc sa confiance à notre exécutif dans cette tâche de redéfinition de convention, pour trouver le meilleur compromis avec les utilisateurs. Merci de votre attention. »

M. J. Fehlbaum donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 200'000.- pour la rénovation et l'isolation du Cercle de la Voile (CVB) à Saint-Aubin-Sauges est accepté par 39 voix pour et 1 abstention.**

12. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 90'000.- pour la mise en place d'un projet de compteurs à distance sur le réseau d'eau

M. M. Rognon : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, ce projet prévoit de modifier les compteurs d'eau potable sur une tournée à Bevaix qui compte 165 compteurs. Initialement mécaniques, les futurs compteurs seront digitaux et relevables à distance. Ces derniers permettent de pallier tous les désavantages des compteurs mécaniques et, dans la perspective d'une mise en place idéale, l'idée serait à terme de présenter un crédit-cadre de CHF 400'000.- afin de changer environ 200 compteurs par année. Les tournées les plus problématiques, donc celles qui ont beaucoup de résidences secondaires, ou celles où les

compteurs sont quasi inaccessibles ou alors très vétustes, seront traitées en priorité. Je reste à disposition en cas de question et vous remercie pour votre attention. »

M. B. Schumacher : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, sommes-nous punis ? Punis d'avoir demandé un peu plus d'informations concernant le point 45 du crédit d'engagement global 2023 qui nous demandait un montant de CHF 40'000.- pour un projet pilote « Relevé de compteurs d'eau à distance pour un village ou un grand quartier » ? Aujourd'hui, nous en savons un peu plus, les tenants et aboutissants sont clairs mais l'investissement est passé de CHF 40'000.- à CHF 90'000.-. Ce qui s'avérait indispensable en décembre a plus que doublé en deux mois. Le projet pilote prend de l'ampleur. Cela démontre aussi à quel point certains montants fixés dans la demande de crédit d'engagement global sont faits un peu à la louche. Mais ce n'est pas le sujet. Il s'agit de compter notre consommation d'eau, comment pour bien faire ? Il nous est proposé de passer au comptage électronique, moins de personnel, gain de temps, économie, simplification. Mais il faut être clair, si l'on veut supprimer la majeure partie des huit releveurs pour obtenir une efficacité totale des relevés, la pleine efficacité ne sera atteinte uniquement que lorsque tous les compteurs seront remplacés. Cela représente juste 12 millions d'investissements. Aucun délai n'est évoqué, seule la première tranche de CHF 400'000.- est déjà annoncée dans le rapport. Et il est prévu que 200 compteurs seront remplacés par année, il faut donc compter plus ou moins 10 ans pour le remplacement de la totalité des compteurs. Remplacer petit à petit les compteurs ne solutionnera pas le problème, il faudra toujours effectuer un passage pour les compteurs qui ne seront pas encore changés. Et il faut espérer que la technologie n'évoluera pas trop vite et que lorsque les derniers compteurs seront remplacés, il ne sera pas déjà nécessaire de changer les premiers qui seront devenus obsolètes et incompatibles avec la future nouvelle technologie. Mais à y réfléchir, le relevé du compteur ne serait-il pas une obligation du propriétaire ? C'est juste celui qui ne le fait pas ou pas correctement qui pèjore tous ceux qui s'acquittent annuellement de ce relevé. 1'500 propriétaires, soit le 60%, effectuent ce relevé sans problème. Finalement, ce sont les 2'500 propriétaires équipés d'un compteur d'eau qui devraient s'acquitter d'une simple formalité et qui, pour certains par leur négligence, ne participent pas aux efforts entrepris pour réduire le prix de l'eau qui, lui, concerne tous les habitants de notre commune. Il est plus simple de maintenir un prix élevé de l'eau et d'éviter de chasser les contrevenants. Au point 2 du rapport dans la problématique, il est aussi dit que les consommations excessives sont détectées, mais il ne faut pas oublier que dès la sortie du compteur, c'est de la responsabilité du propriétaire. Il y a certainement plus de fuites sur le réseau qu'après les compteurs chez les privés qui sont responsables de leurs installations. Et si lors de la vente d'un bien, les propriétaires ne font pas leurs relevés correctement, ce n'est pas le problème de la commune, la facturation se fait en fonction de l'index du compteur, point. D'autres possibilités sont évoquées. Ne pourrait-on pas responsabiliser les propriétaires, offrir la possibilité de rentrer l'index du compteur sur une page dédiée sur le site de la commune avec un logiciel qui dirige directement le relevé dans la facturation et, aussi, de pénaliser un peu plus ceux qui ne s'acquittent pas de cette tâche ? Enfin oui, il est peut-être temps de passer au système moderne, électronique, informatisé, avec une maintenance annuelle pour l'informatique et contribuer au stockage des données. Même l'obsolescence programmée de ces systèmes électroniques à 16 ans est à peine évoquée. N'oublions pas qu'aujourd'hui, nous possédons encore certains compteurs qui ont entre 40 et 50 ans et qui ne posent pas de problèmes. Est-il nécessaire de mettre à la casse les compteurs qui fonctionnent encore très bien ? Mais que voulons-nous, plan climat avancé, compensation carbone, neutralité carbone 2030, tous les sujets qui occupent les débats politiques. En prenons-nous vraiment le chemin ? Il est plus simple d'en parler que d'agir. Finalement, notre groupe, pas totalement convaincu par la solution proposée, acceptera ce crédit dans sa grande majorité. Je vous remercie. »

M. L. Affolter : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, qui ne souscrit pas à une proposition de solution technique visant à l'efficacité d'un processus, à une simplification de gestion, et enfin à de la fluidité ? Paradoxal dans le domaine de l'eau ! Le rapport qui nous est soumis est orienté solution. Il présente de potentielles opportunités et nous captive en démontrant que tous les écueils actuels trouveront leur solution. Mais avec quels « coûts-bénéfices » ? La solution coûtera 50% plus cher, en raison de la durée de vie beaucoup plus courte des compteurs. Dans quelle mesure la charge actuelle de travail, pour relever les compteurs et traiter les cartes retournées, ne serait-elle pas absorbée par les plus nombreux incidents pour remplacer de fait rapidement ces nouveaux compteurs ? N'est-il pas mieux de

poursuivre avec un système éprouvé, tout en cherchant des améliorations ? Toutefois, nous retenons que cette solution pourrait être justifiée afin d'équiper des bâtiments éloignés, ceux difficilement accessibles, les résidences secondaires peu occupées, ou enfin être une réponse aux 6% de propriétaires peu collaboratifs qui provoquent un travail chronophage par la gestion administrative de rappels. Pour cette dernière catégorie, malheureusement, notre commune ne se devrait-elle pas de leur facturer des frais administratifs ? Notre commune dispose déjà d'un compte d'exploitation, voté en décembre dernier, pour le remplacement usuel de 4% des compteurs. Cette demande n'apporte aucune justification pour un crédit urgent supplémentaire de CHF 90'000.-. Accepter de baisser nos impôts doit nous obliger à être conséquemment plus parcimonieux avec nos dépenses. Dans sa majorité, peu convaincue, notre groupe s'abstiendra. Personnellement, je le refuserai, préférant toujours défendre des places de travail, même avec peu de valeur ajoutée, qu'une solution technique qui ne dégage aucun gain tangible. »

M. B. Schumacher : *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je m'excuse, j'ai mal lu mon texte, c'est CHF 1,2 million et non pas CHF 12 millions. Je m'en excuse. »*

M. J. Bergamin : *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation, le Groupement a longuement débattu sur ce rapport. Nous souhaiterions, au vu du nombre de propriétaires qui tardent, voire ne reportent pas leur relevé de compteurs, s'il ne serait pas possible que la commune crée une base légale de taxe d'incitation pour ces propriétaires ? Nous remercions le Conseil communal pour son rapport et accepterons à l'unanimité cette demande de crédit. Merci de votre attention. »*

Mme M. Tenot Nicati : *« Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux, nous remercions le Conseil communal pour ce rapport bien préparé, et qui montre clairement la problématique actuelle autour du relevage des compteurs d'eau. Il y a actuellement 2'377 compteurs d'eau standards dans la commune, donc 12 ans environ (si on en remplace 200 par année) pour les remplacer en totalité par des compteurs à distance. Les compteurs à distance actuels ont, selon le rapport présenté, une durée de vie de 16 ans. En espérant que les compteurs à distance, dans un futur proche, aient une durée de vie plus longue, nous allons accepter le crédit demandé à l'unanimité. En vous remerciant pour votre attention. »*

M. M. Rognon : *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, peut-être pour répondre aux diverses remarques qui ont été faites. Donc dans l'ordre : par rapport au montant du crédit, effectivement initialement dans le budget des investissements, figurait un montant de CHF 45'000.- qui concernait une tournée à Bevaix. Vous avez décidé, lors de la séance du budget, de retirer ce montant-là afin qu'on puisse en discuter. Dans la mesure où le processus de passage auprès de la commission technique, auprès de la commission financière et le passage auprès de votre autorité était nécessaire, on a pris une tournée un peu plus conséquente. Donc non, ce n'est pas fait à la louche, c'est juste qu'on s'est dit : quitte à passer devant le Conseil général, autant prendre une tournée qui serait un tout petit peu plus représentative que celle qu'on avait décidé initialement. Je voulais revenir sur le montant total mais Monsieur Schumacher l'a fait, c'est tout bon. Pour la question de l'obsolescence de ces compteurs, donc initialement, les compteurs mécaniques, ils sont prévus pour une durée de vie de 20 ans. Monsieur Schumacher l'a dit, il y en a qui ont 40 – 50 ans qui vont très bien, j'émets une petite réserve. Très souvent, les compteurs mécaniques à partir de 20 ans, mais je dirais plutôt à partir de 30 ans, perdent du calibrage, sont moins calibrés et donc donnent une information qui est juste erronée. Donc en fait les gens consomment de l'eau gratuitement ou alors surpayée. Donc en fait pour comparer le compteur mécanique et le compteur à distance, on a un fournisseur qui nous promet une durée de vie, mais comme tout élément quand on nous transmet n'importe quoi, un micro-ondes, un frigo, on nous dit qu'il va durer X années, ce n'est pas dit qu'il ne dure pas plus long. Donc ça ne veut pas dire qu'au bout de 16 ans, la batterie s'éteint et ça ne fonctionne plus. La responsabilité des propriétaires, oui effectivement et c'est un point qui nous occupe et qui nous occupera sûrement ces prochaines semaines, ce n'est pas parce qu'il y a une surconsommation après compteur que c'est à la charge du propriétaire et point. Oui c'est vrai, légalement c'est vrai. Le problème c'est que c'est souvent ces personnes-là qui sont les plus virulentes et qui ne nous comprennent pas et qui n'ont pas conscience en fait de cette responsabilité-là, chose que l'on aimerait*

effectivement leur rappeler d'années en années et avec un compteur qui mentionne s'il y a une surconsommation, c'est un élément qui favorise, je dirais, cette prise de conscience-là. Il y avait aussi la notion d'urgence du côté du parti Socialiste, on n'a jamais mentionné que ce crédit était urgent. C'est un crédit que l'on souhaitait effectivement faire passer cette année, mais il n'y avait pas de notion d'urgence comme on pourrait l'entendre au sens de la réglementation. Pour la question de l'impôt, la baisse des impôts n'a pas forcément d'impact sur les investissements du service des eaux parce que les domaines de l'eau sont des domaines qui sont autofinancés, donc le fait qu'il y ait une diminution d'impôt n'impacte pas la capacité d'investissements des domaines autofinancés. Nous allons réfléchir effectivement à une base légale pour la taxation. Actuellement ce qui se fait quand un propriétaire ne rend pas son index, on fait une moyenne sur les trois ans qui est souvent surévaluée par rapport à la consommation juste, sauf l'année passée où les consommations ont explosé vu l'été qu'on a eu. J'espère avoir répondu à vos diverses interrogations et questions et je suis toujours à disposition s'il y en a d'autres. Merci beaucoup. »

M. D. Camarda : « Une simple correction des paroles dites par mon camarade Monsieur Affolter, le groupe Socialiste laissera libre choix de vote à ses membres. »

M. M. Rognon : « J'avais encore juste un petit élément si vous le permettez Madame la présidente. Il a été fait mention aussi du montant qui figure dans le compte de fonctionnement. Donc juste pour préciser qu'actuellement, pour chaque nouvelle construction ou pour chaque compteur qu'on trouve défectueux, on le remplace par un compteur à distance. Donc ce n'est pas une nouveauté, on a déjà des compteurs à distance sur la commune et on les remplace systématiquement par ces compteurs à distance. C'est peut-être aussi important de préciser ce montant dans le fonctionnement qui est surtout pour les nouvelles acquisitions de compteurs pour, je dirais, le renouvellement régulier. Merci. »

M. J. Fehlbaum donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit de CHF 90'000.- pour la mise en place d'un projet de compteurs à distance sur le réseau d'eau est accepté par 27 voix pour, 1 voix contre et 13 abstentions.**

13. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la consolidation des mesures provisoires pour optimiser les places d'accueil pour les structures parascolaires de La Grande Béroche

M. H. Assumani : « Madame la présidente, je vais prendre la parole juste pour remercier la commission enfance et jeunesse qui a travaillé sur ce rapport. Pour le reste, je pense que le rapport est complet, tout est dedans, s'il y a des questions, je réponds volontiers. »

Mme M. Petitpierre : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, la commission enfance et jeunesse a pris connaissance du dossier lors de sa dernière séance et l'a préavisé à l'unanimité de manière favorable. De plus, elle a souhaité joindre à ce document le dossier rédigé cet automne par la précédente commission homonyme. Les constatations qui avaient été faites en octobre 2022 concordent avec celles présentes dans le rapport du Conseil communal ; la commission enfance et jeunesse, en transmettant ce rapport, souhaite appuyer la demande de pérennisation des EPT. En effet, les chiffres relatifs aux demandes et besoins en accueil parascolaire ne décroissent pas, au contraire et, ainsi, l'utilisation rationnelle des locaux à disposition permise par ces 1.5 EPT supplémentaires sera profitable aux enfants, aux parents et à la qualité de vie de notre commune. »

M. S. Lutz : « Madame la présidente, chers collègues, le groupe PLR accepte à une très grande majorité la pérennisation des 1.5 EPT. Notre groupe souhaite néanmoins qu'une stratégie claire pour les prochaines années nous soit proposée. Nous souhaitons également que nous anticipions les besoins de surface dont nous aurons probablement besoin et ce bien évidemment dans le cadre de la nouvelle loi. »

Mme D. Vantaggio : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de groupe, les Verts ont pris connaissance du rapport relatif à la demande de consolidation des mesures provisoires pour optimiser les places d'accueil parascolaire. Ce point concerne la pérennisation de 1.5 EPT. À l'heure actuelle, dans la majorité des familles, les deux parents doivent travailler et il devient difficile de refuser des enfants au parascolaire. Les besoins sont évidents. Bien sûr, cela aura un coût, mais c'est aussi un atout pour le développement, l'attractivité et la fiscalité de notre commune. Les Verts remercient le Conseil communal pour son rapport détaillé ainsi que la commission enfance et jeunesse pour ses propos bien étayés et accepte l'arrêté proposé. Merci de votre attention. »

M. C. Reynaud : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux et généraux, le Groupement de La Grande Béroche a analysé avec soin le rapport clair et précis établi par le Conseil communal et le remercie pour son travail. Il nous paraît évident que si nous voulons, d'une part poursuivre notre politique d'offrir des places d'accueil de qualité et suffisantes au sein des structures parascolaires de notre commune et, d'autre part permettre aux parents de concilier vie professionnelle et familiale, nous nous devons de maintenir et valider les places déjà attribuées provisoirement le 30 mai 2022. Nous devons donc pérenniser les 1.5 EPT qui ont permis d'augmenter et optimiser la capacité d'accueil en fonction des locaux disponibles et qui étaient inutilisés, faute de personnel. Dans le cas contraire, comment expliquer à la population que le nombre de places d'accueil va baisser alors que la demande de la population augmente ? Le Groupement de La Grande Béroche votera à l'unanimité l'arrêté proposé par le Conseil communal et validé par la commission enfance et jeunesse. Merci. »

Mme H. von Allmen : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, le parti Socialiste est conscient de l'importance de l'évolution des parascolaires au sein de notre commune. Lors de notre dernière séance de groupe le lundi 13 février 2023, nous avons étudié ce rapport et nous accepterons à l'unanimité l'arrêté relatif à l'augmentation de la dotation en personnel des structures d'accueil parascolaire. Merci. »

M. J. Fehlbaum donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à la consolidation des mesures provisoires pour optimiser les places d'accueil pour les structures parascolaires de La Grande Béroche est accepté à l'unanimité.**

14. Informations du Conseil communal

M. M. Rognon : « Dans un premier temps, par rapport à la correspondance qui avait été adressée au sujet du chantier de la Caramèle, je tenais à rassurer l'assemblée et y compris le public pour la tenue de ce chantier-là, donc les services communaux et les services cantonaux sont en contact régulier avec le maître d'ouvrage et avec les mandataires du maître d'ouvrage, il n'y a pas de souci à avoir quant à la sécurité des parcelles avoisinantes et tout se passe dans les règles de l'art. Pour une deuxième information, vous l'avez peut-être vue dans les médias, la fête du 24 février au Val-de-Travers, où vous avez toutes et tous été conviés, donc c'est la fête de la fusion de la commune du Val-de-Travers et nous serons commune d'honneur, donc j'espère vous y voir nombreux. Pour parler fête une deuxième fois, mais cette fois c'est les 5 ans de La Grande Béroche, il y aura une fête qui est organisée conjointement avec le Conseil communal, la commission des relations publiques et la commission sports – loisirs – culture qui aura lieu le 19 août et, ce n'est pas tout, nous avons prévu aussi au niveau du Conseil communal de prévoir quelques manifestations, quelques événements qui seront estampillés « 5 ans de la fusion ». Voilà pour ma part, j'ai terminé au niveau des informations. »

M. Th. Pittet : « Pour ma part, deux courtes informations. Vous l'aurez certainement vu si vous avez été attentifs à la lecture de la PFT, on s'achemine vers un bouclage des comptes avec un excédent de recettes de l'ordre de CHF 2 millions pour notre commune pour les

comptes 2022 et cet élément figurait déjà dans la PFT qui vous est présentée aujourd'hui. Un deuxième élément, pour revenir sur le patrimoine financier et sa réévaluation. Donc la stratégie qui nous est susurrée par le parti Socialiste, merci beaucoup, c'est une stratégie que l'on a déjà décidé de mettre en œuvre, donc de décaler cette réévaluation du patrimoine financier, stratégie qui a d'ailleurs été décrite et dévoilée lors des séances de la commission financière. Voilà c'étaient mes deux informations. Merci pour votre attention. »

M. T. Egger : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, deux informations. La première en lien avec votre autorité qui a accepté en fin d'année passée un crédit d'investissement concernant la rue de la Foulaz. Donc, effectivement, cela s'est passé en fin d'année passée, le but était clairement de pouvoir faire les travaux cette année. Donc effectivement les travaux pourront être faits cette année, sauf que la tranchée pour amener le chauffage à distance jusqu'à la future salle de gym, ça s'est acté et ce sera fait cette année. Par contre, le réaménagement de la rue de la Foulaz et le réaménagement de la rue du Centre, voilà vous l'avez compris, on ne va pas pouvoir tout faire cette année donc ce sera certainement à cheval entre 2023 et 2024. Et puis concernant l'autre salle de gym, la double salle de gym de Bevaix, donc comme vous l'avez vu et entendu, il y a une trentaine d'oppositions qui ont été déposées. Ces oppositions, juste pour information, parmi ces trente oppositions, il y en a quinze qui sont exactement du même type, donc c'est la même opposition juste signée par des personnes différentes ce qui veut dire qu'au final, grosso modo, nous avons quinze types différents d'oppositions qui tournent très souvent sur le parking souterrain et le chauffage à distance. Et comme vous l'avez certainement compris, ces oppositions vont être traitées notamment par notre avocat-conseil. Ça prendra du temps, c'est indéniable. Juste pour vous indiquer également qu'à priori, durant le courant du mois de mai de cette année, on fera une information publique. Cette information publique sera à destination notamment des opposants qui recevront directement l'invitation mais également du public. Il faut encore effectivement au niveau de l'exécutif qu'on se coordonne pour faire ça au mieux. Bien entendu, d'ici-là, il faut qu'on ait le préavis de l'ensemble des services cantonaux, etc. Mais grosso modo, on s'achemine gentiment mais sûrement vers une probable levée des oppositions à la fin de cet été – début d'automne. Donc vous l'aurez compris, commencer les travaux cet été ce n'est tout bonnement pas possible, donc on reporterait ces travaux à l'été 2024, si entre temps on n'a pas des oppositions qui vont jusqu'au Tribunal cantonal et si, entre temps, on arrive à faire passer le crédit qui, soit dit en passant, votre autorité n'a pas encore accepté le crédit de réalisation, si entre temps on arrive à le faire passer, et sous-entendu vous l'aurez compris, les opposants brandissent la menace du référendum et qui dit référendum, ensuite dit encore perte de temps, donc encore une année supplémentaire. Si ce n'est pas l'été 2024, ce sera l'été 2025. Donc voilà des réflexions vont encore être menées à ce niveau-là et bien entendu on reviendra auprès de votre autorité et auprès des commissions pour préparer au mieux la présentation publique, notamment aussi avec les sociétés locales si possible et ensuite, inévitablement on vous tiendra informés de la suite des événements. Merci. »

15. Résolutions, interpellations et questions écrites

Mme A. Hessler-Wyser : « *Nous n'avons pas reçu d'interpellations directes mais la chancellerie a été interpellée par Monsieur Maximilien Ignoto concernant les jetons de présence lors de travaux conséquents à faire à domicile et en particulier pour le cas de la commission des naturalisations qui, depuis un certain temps, traite les dossiers en ligne et non en séance. Ceci fait que le temps autrefois passé en séance pour le même travail n'est plus comptabilisé pour les jetons de présence. Des questions similaires sont aussi régulièrement posées lors d'interventions des commissaires lors de manifestation. Selon notre Règlement de commune, c'est au bureau du Conseil général de statuer au cas par cas et nous avons décidé, d'entente avec le Conseil communal, de solliciter la commission des règlements pour adapter notre règlement à ces changements de fonctionnement et ces cas particuliers. Est-ce que quelqu'un souhaite ajouter un commentaire à ce sujet ? Ça n'a pas l'air d'être le cas. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques avant que nous terminions cette séance ? Ce n'est pas le cas. Je vous remercie toutes et tous pour votre participation ».*

La parole n'étant plus demandée, **Mme A. Hessler-Wyser** lève la séance à 21h11.

La rédactrice du procès-verbal

Elisa Coucheman
Adjointe au chancelier

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,
Aïcha Hessler-Wyser

Le secrétaire,
Jean Fehlbaum

La Grande Béroche, le 2 mai 2023